

22.06.24



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Nombre en exercice : 39
Présents : 31
Votants : 36
Date de la convocation : 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-huit juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente- Commune de SAINT GENES DE LOMBAUD sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (31): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC :** Mme Catherine BONNET suppléante de M. Bernard PAGES **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, Mme Elodie DUBEDAT **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (05) : **BARON :** M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **CREON :** Mme Lydie MARIN pouvoir à M. Pascal RAUZY, Mme Josette BERNARD pouvoir à M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD pouvoir à Mme Fabienne IDAR, **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Jérémy VAROQUI.

ABSENTS (03) : **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC, **SADIRAC :** Mme Clara MOURGUES, **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Maryvonne LAFON déléguée communautaire de la Commune de SAINT GENES DE LOMBAUD secrétaire de séance.

OBJET – PETR- CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL (COT)- VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS

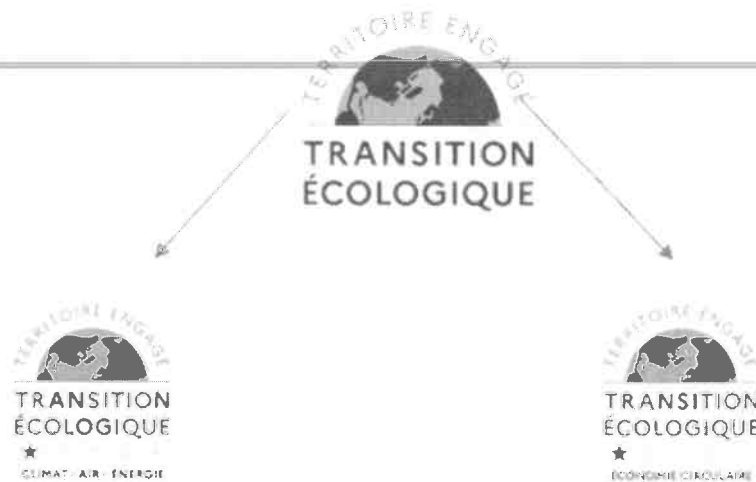
Rapporteur : Monsieur Frédéric LATASTE, Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets).

Il rappelle que la Communauté de Communes du Créonnais s'est engagée dans une démarche de transition écologique dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) mais aussi au travers d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) d'une durée de 4 années (début 2023- fin 2026).

Rappel : Qu'est-ce que le COT ?

En 2022, l'ADEME s'est dirigée vers le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers pour que celui-ci anime, pour le compte des cinq communautés de communes, un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Ce contrat vise à apporter un soutien financier et technique aux ambitions précisées par les cinq Communautés de communes dans leurs PCAET.

Ce contrat implique l'application de la démarche de l'ADEME « Territoire Engagé dans la Transition Écologique » par les cinq communautés de communes (avec l'accompagnement du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et de conseillers spécialisés).



A savoir : Plus d'un français sur deux vit sur un territoire qui utilise cette méthode pour piloter sa démarche de transition.

Processus du COT :

Contrat d'Objectifs Territorial	Objectifs
Phase 1 : étude (Début 2023 – mi 2024)	1-Réaliser les états des lieux « Climat Air Energie » et « Economie circulaire » de la CDC ; 2-Prévoir les actions permettant à la collectivité de s'engager dans une démarche d'amélioration continue, inscrite dans la durée, en faveur de la transition écologique ; 3- Délibérer l'engagement en phase 2.
Phase 2 : opérationnelle (Mi 2024 – fin 2026)	1-Travailler à l' application des actions pensées en phase 1 ; 2- Constater l'amélioration continue de la CDC dans la transition écologique.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Créonnais et le Pôle Territorial ont travaillé en 2023 et début 2024 à l'application de la démarche « Territoire Engagé dans la Transition Écologique ».

Résultats de l'état des lieux :

	Démarche « Territoire Engagé dans la Transition Écologique »	
	CLIMAT AIR ENERGIE	ECONOMIE CIRCULAIRE
Scores de la CDC du Créonnais (2023)	24,7% (Audit finalisé)	15% (Audit en cours)

Ces résultats précisent la performance globale de la politique territoriale de la CDC en matière de transition écologique.

Actions prévues

Il est proposé (après étude par la commission environnement) de prévoir en phase 2 la réalisation des actions ci-dessous (tableau : Plan d'action COT de la CDC).

Toutefois, préalablement à la mise en œuvre de chacune de ces actions : une présentation détaillée et un plan de financement (si besoin) seront soumis au conseil communautaire pour délibération (mi-2024 – fin 2026).

Plan d'actions COT de la CDC :		
Thèmes	Sous-thèmes	Détails supplémentaires
Politique	Acter un suivi politique des actions de transitions écologiques de la CDC ;	La commission environnement se réunira plusieurs fois par an afin de mettre en œuvre une démarche de suivi-évaluation du programme d'actions du PCAET et du COT (CAE et ECI).
	Identifier un élu(e) référent(e) en charge de l'économie circulaire et le spécifier dans son titre ;	/
	Avec les communes	Institutionnaliser les réunions thématiques sur les sujets CAE avec les communes membres en dehors des séminaires "Urba".
Urbanisme	Révision PLUi	-Reprendre les objectifs du PCAET dans la mise à jour du PLUi notamment à travers des OAP (anciennes et/ou nouvelles) -Intégrer les résultats de l'étude mobilité A'URBA dans le prochain PLUi pour travailler sur les enjeux de mobilité
Economie	Adaptation des entreprises au changement climatique	-Présenter aux entreprises du territoire des actions pour limiter le réchauffement climatique et pour s'adapter au changement climatique -Former les développeurs d'entreprises sur les enjeux et bonnes pratiques climat-air-énergie en entreprise notamment dans le cadre du plan de développement économique du Créonnais (en termes de formations spécifiques pour des acteurs de la filière bâtiment construction (250 entreprises) ou de dispositifs d'intervention par subventions pour accompagner les mutations et conduites innovantes dans ces domaines).
Energie	Etude : schéma directeur des énergies	-Décider de réaliser une étude sur le schéma directeur des énergies et/ou sur les réseaux de chaleur en interne ou de confier une mission externe -Déterminer les secteurs géographiques prioritaires de développement des énergies renouvelables et de récupération (Conséquence du schéma directeur des énergies)
	Cadastre solaire	Identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables du patrimoine bâti de la collectivité sur la base du cadastre solaire.
Mobilité	Planification des déplacements	Décider de réaliser la démarche de planification des déplacements (PDM) à l'échelle du territoire.

	Schéma directeur cyclable et piéton	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les cyclistes sur le réseau cyclable existant (si le schéma directeur cyclable est mis en œuvre) - Désigner au sein de la collectivité un responsable du réseau cyclable et stationnement cyclable (si schéma directeur cyclable et piéton est mis en œuvre) - Voter et adopter un budget pour le développement du réseau et des places de stationnement vélo (si schéma directeur cyclable et piéton est mis en œuvre)
Infrastructures de la CdC	Avoir un haut niveau de performance pour la construction et la rénovation des bâtiments de la CdC	<ul style="list-style-type: none"> - Délibérer la volonté de définir systématiquement un niveau de performance attendue pour la construction et la rénovation des bâtiments de la collectivité. - Elaborer un document "cadre" sur la qualité environnementale des bâtiments de la collectivité.
Eau	Consommation d'eau des bâtiments de la CdC	S'engager sur un objectif chiffré de réduction des consommations d'eau des bâtiments de la collectivité.
Biodiversité	Sensibilisation	Sensibiliser les habitants à la gestion différenciée et aux pratiques alternatives aux produits phytosanitaires. S'appuyer sur la base de données Faune-Aquitaine ou de l'ARBA, former les agents et/ou les citoyens à l'utilisation de ces outils avec l'identification de personnes référentes pour la validation des données
Évènement	Évènement interne à la CdC	Organiser des événements "festifs" internes à la collectivité ou mettre en place un dispositif d'émulation pour former/sensibiliser les agents et les élus (ex : concours inter-services, semaines de l'efficacité énergétique, semaine de la lutte contre le changement climatique ou de la qualité de l'air, etc.)
	Évènement pour les administrés	Mettre en place des actions/événements variées sur les thèmes climat-air-énergie pour les administrés.
Communication	Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier au moins une fois par an l'information des résultats annuels au public des actions mises en œuvre via le rapport d'activité et le site internet par exemple - Intégrer dans le futur logo de la collectivité la thématique Climat Air Energie - Mettre en avant des déclarations claires relatives aux questions énergétiques et climatiques sur le site internet de la collectivité dans le cadre du nouveau site internet - Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques dans tous les documents de communication et pédagogiques de la collectivité, notamment ses rapports d'engagements et d'objectifs
Forêts durables et espaces boisés	Sensibilisation des élus	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus et services de la collectivité et les particuliers à la gestion durable de la forêt et à l'utilisation du bois énergie sur le territoire, de façon complémentaire aux usages matériaux - Sensibiliser les élus à l'utilisation du bois matériau, notamment à l'utilisation du bois dans la construction - Sensibiliser les élus à la lutte contre la déforestation importée

		-Etudier les différents potentiels de la forêt et des espaces boisés dans le cadre d'une démarche territoriale concertée via la création d'une charte par exemple
Budget	Budget vert	-Sensibiliser l'ensemble des élu.e.s à l'importance de piloter la politique climat-air-énergie dans ses aspects budgétaires, et leur présenter l'intérêt de réaliser une évaluation climat du budget (dit budget vert) -Disposer d'un plan pluriannuel d'investissement qui intègre des actions climat-air-énergie en lien avec les documents de programmation de la collectivité -Allouer le budget CAE chaque année par le conseil de la collectivité. -Réaliser chaque année une évaluation climat du budget -Suivre annuellement le budget total pour la politique climat-air-énergie par un indicateur en euros/an/habitant.
Bâtiments résidentiels et tertiaires	OPAH-RU-ORI et thermographie aérienne mutualisée	Finaliser le diagnostic de l'OPAH-RU-ORI (concernant une partie des communes) en caractérisant les ménages en situation de précarité énergétique en utilisant la thermographie aérienne
Achats responsables	Disposer d'une politique d'achat responsable (en s'aidant d'une structure spécialisée) ;	-Structure spécialisée : 3AR Achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine. -Être attentif à la provenance du bois pour les fournitures de la collectivité
Agriculture durable	Promouvoir la carte des « Produits alimentaires locaux » sur le site de la CDC ;	https://www.coeurentre2mers.com/produits-alimentaires-locaux

A savoir : une version plus détaillée du plan d'actions COT de la CDC a été formalisé. Ne sont présentées ci-dessus uniquement les actions nécessitant l'avis du conseil communautaire pour délibération (mi-2024 – fin 2026).

Objectif de fin de COT pour la Communauté des communes (fin 2026 – début 2027) :

	Démarche	
	« Territoire Engagé dans la Transition Écologique »	
	CLIMAT AIR ENERGIE	ECONOMIE CIRCULAIRE
Scores de la CDC du Créonnais (fin 2023 – début 2024)	24,7%	15%
Amélioration continue dans la transition écologique : Objectifs à atteindre pour la CDC du Créonnais (fin 2026 – début 2027)	35,7% (+11%)	27,2% (+12,2%)

Proposition de Monsieur le Président

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire

DE CONFIRMER l'engagement de la collectivité dans la phase Opérationnelle (=phase 2) du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) ;

DE VALIDER le Plan d'actions COT de la CDC tel que présenté ci-dessus.

DE L'AUTORISER à signer les documents relatifs à cette opération.

Délibération proprement dite

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

DE CONFIRMER l'engagement de la collectivité dans la phase Opérationnelle (=phase 2) du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) ;

DE VALIDER le Plan d'actions COT de la CDC tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Monsieur le Président

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

** rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr*

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Maryvonne LAFON



Le Président de la Communauté de Communes du
Créonnais
Alain ZABULON



Le Président
Alain ZABULON